



## Mur de ma maison est pres a tomber

Par **ISABELLA**, le **05/11/2009** à **22:35**

Bonjour, LE MUR DE MA MAISON ACHETER IL Y 2 ANS LE 12 10 07  
PENCHE COTE DE LA ROUTE NOUS AVONS PAUSE DES TIRFONDS MAIS CELA NE  
SUFFIT PAS C EST UNE PETITE ROUTE MAIS IL A DU PASSAGE JE NAI PRESQUE  
PLUS DE TALLUS ET LES FONDATION SONT DESSUS JAI BESOIN DE SAVOIR SI J AI  
DROIT DE DEMANDE A LA MAIRIE DE REPARE MON MUR CAR LE PASSAGE DES  
VOITURE ET CAMION ME FRAGILISE MON MUR ET JE N AI PAS FINI DE PAYE LA  
MAISON LES FRAIS SERONT TROP GROS POUR MOI MERCI AVANCE

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **08:19**

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]

6, allée Eugène Delacroix

76000 ROUEN

Tél : 02.32.08.32.70

Consultations générales : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 13 h 00.

Bonjour, vous devez rapidement faire un constat de l'état du mur, de sa dangerosité par un constat d'huissier de justice avec des photos à l'appui, ne pas oublier de faire une déclaration aux assurances, un chiffrage de la remise en l'état par un entrepreneur, un expert, [fluo]une demande par l'air en mairie [/fluo]pour obtenir la reconnaissance de l'état de dégradation, de péril et l'autorisation de démolire le mur dangereux sont le minimum de précautions indispensable à prendre après avoir au préalable posé des panneaux pour interdire la circulation piétonne, voir cycliste, aux abords du mur,[fluo] votre responsabilité, celle de la

commune sont engagées. Contactez la Maison de l'Avocat de Rouen [fluo]pour consulter rapidement un Avocat à ce sujet, courage à vous, bonne journée.